

SEANCE DU 10 MARS 2010

L'An deux mil dix, le Dix Mars à 18h30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de RIONS, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean DESPUJOLS, Maire.

Etaient présents : Messieurs DESPUJOLS BEYLARD ENCINAS LEAL BARGUES
CHABAN LEPINE MAZZI ZHAR

Mesdames CHAVEROCHE CASTANIER DERVAUREAUT SEUVE
VERDU

Date de convocation : 16 février 2010

Secrétaire de séance : Mr ENCINAS

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 21.12.2009

Après lecture faite par Mr DESPUJOLS, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 21 décembre 2009 est approuvé.

REMARQUES

- Ruisseau du Nau : une lettre précisant que l'entretien des rives incombe aux propriétaires leur sera adressée prochainement
- Taxe Professionnelle : les ressources pour 2010 restent inchangées. Pour 2011, le calcul sera revu.
- Recensement Population : il est terminé. Nous sommes en attente des résultats de l'INSEE

ORDRE DU JOUR

SEMOCTOM : COLLECTE SELECTIVE EN PORTE A PORTE

Monsieur le Maire rappelle que le Comité Syndical a voté en 2008 l'extension des collectes sélectives en porte à porte sur la totalité du territoire du SEMOCTOM d'ici fin 2010 et au plus tard début 2011.

Organisation : 1 passage tous les 15 jours pour le ramassage du tri sélectif
1 passage toutes les semaines pour le ramassage des ordures ménagères

Des sacs transparents seront mis à la disposition des habitants intra-muros.

Vu l'étroitesse des ruelles dans le bourg, le Conseil Municipal propose que la collecte sélective soit faite à l'aide d'une traction animale (cheval).

Il convient pour la Commune de se positionner.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Opte pour la collecte sélective en porte à porte pour la commune
- Demande au SEMOCTOM d'évaluer le coût de ramassage à l'aide d'une traction animale.

REMBOURSEMENT DES ENTREES DU CIRQUE A LA COOPERATIVE SCOLAIRE

Pour le Noël 2009 des enfants des Ecoles, le Conseil Municipal a décidé d'amener les enfants de la Maternelle au cirque Arlette GRUSS à Bordeaux.

La Coopérative Scolaire ayant payé les entrées (facture N° 14704 du 26.01.2010) pour un montant de 268.00 €, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de rembourser ce montant à la coopérative.

CANDIDATURE A UNE CONVENTION D'AMENAGEMENT D'ECOLE

L'aménagement des nouveaux espaces scolaires a permis de mettre en évidence le projet de restructuration quasi globale du groupe scolaire :

- agrandissement du restaurant scolaire
- création d'un dortoir des maternelles et salle d'éveil dans un bâtiment déjà existant
- installation d'alarmes
- création d'un nouvel accès à l'école
- création de parkings
- création d'une mini structure sportive

Cette restructuration est liée notamment :

- à l'augmentation des effectifs
- à la création récente d'un lotissement et de constructions nouvelles de maisons individuelles

Afin de bénéficier de subventions conséquentes, les services du Conseil Général ont proposé à la Commune de faire acte de candidature à une **Convention d'Aménagement d'Ecole**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de poser la candidature de la Commune de RIONS à une Convention d'Aménagement d'Ecole, et mandate le Maire pour effectuer toutes les démarches relatives à cette décision.

UTILISATION DES CHEMINS RURAUX PAR LES CAVALIERS

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le passage de chevaux et de calèches sur les voies communales et chemins ruraux par un circuit équestre itinérant attaché ou non au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et randonnées (PDIPR).

LOGEMENT MAIRIE : UTILISATION PROVISOIRE PAR UNE ASSOCIATION RIONNAISE

Monsieur le Maire informe le Conseil que Mr Vincent JOINEAU, Président de l'Association « Les Jardins de la Citadelle » demande d'utiliser à titre provisoire le logement du rez-de-chaussée de la mairie .

Après réflexion, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de prêter à titre gratuit ce logement à compter du 1^{er} avril 2010 pour une durée d'un an. Une convention sera établie entre les parties.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15